

## QUE FAUT-IL INCLURE DANS UNE REQUÊTE?

Vous devez soumettre votre requête par écrit, mais vous n'êtes pas tenus de suivre un format précis. L'essentiel est d'y intégrer toutes les informations répertoriées ci-dessous :

- Noms et coordonnées de contact de chacun des requérants (adresse électronique, numéro de téléphone, adresse et pays de résidence).
- Indiquez si vous avez besoin de confidentialité à cause d'avoir crainte de représailles.
- Nom et coordonnées de contact de votre représentant, le cas échéant. Il est important de joindre à votre requête une autorisation écrite, dûment signée par tous les requérants, habilitant ce ou ces personne(s) à vous représenter.
- Description et emplacement du projet et au cas de le connaître, le nom et le numéro du projet.
  - ➔ Pour rechercher des informations sur les **projets de la BID** : <https://www.iadb.org/en/projects>
  - ➔ Pour rechercher des informations sur les **projets de la BID Invest** : <https://www.idbinvest.org/en/projects>
  - ➔ Pour rechercher des informations sur les **projets du FOMIN** : <https://www.fomin.org/en-us/Home/projects.aspx>
- Description détaillée du préjudice subi ou que vous pourriez subir à l'avenir à cause du projet et raison pour laquelle vous pensez que le Groupe BID est responsable de ce préjudice.
- Description détaillée de vos démarches pour contacter le personnel du Groupe BID avant de solliciter le MICI et description détaillée de la réponse que vous avez reçue. Il est utile de joindre une copie des communications envoyées et des réponses reçues. Si vous n'avez eu aucun contact préalable avec le personnel du Groupe BID, veuillez l'indiquer aussi.
- Dans votre requête, vous devez indiquer si vous sollicitez l'application de la Phase de consultation, de la Phase de vérification de la conformité ou des deux phases. Si vous n'êtes pas sûr de votre choix, vous pouvez demander plus d'informations au MICI pour prendre votre décision avant de soumettre votre requête.